

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2024-11-229

**M57 Fongibilité des crédits : décision pour
virement de crédit n° 3**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-11-080 en date du 28 novembre 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-04-032 en date du 2 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Considérant le besoin d'alimenter le chapitre 011 de la section de fonctionnement,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser les transferts de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT								
SERVICE	CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	MONTANT
FIN	065	Autres	65818-020 FIN MAIRIE	-23 600,00	0 11	Autres services extérieurs	6288- 020- FIN MAIRIE	23 600,00
	065	Amendes Fiscales	6584-01 FIN FINFIN	-2 000,00	0 11		6288	2 000,00
	065	Droits d'utilisation	65811-020 FIN MAIRIE	-2 500,00	0 11		6288	2 500,00
	67	Titres annulés	673-020 FIN FINFIN	-15 200,00	0 11		6288	15 200,00
	68	Dotation provisoire pour risques	6815-01 FIN FINFIN	-24 000,00	0 11		6288	24 000,00
EVCF	065	Autres	651128-30 EVCF EVCF	-390,00	0 11		6288	390,00
VIEECO	065	Autres	651128-61 VIEECO VIEECO	-50,00	0 11		6288	50,00
ADMG	065	Autres	651128-020 ABMDB MAIRIE	-500,00	0 11		6288	500,00

HOTEL DE VILLE

EDUC	065	Autres	65888-281 EDUC RESTAU	-700,00	0 11		6288	700,00
SCO	065	Subvention	65748-213 SCO ASSOC	-1 000,00	0 11		6288	1 000,00
VOIRIE	065	Autres	65818-845 VOI VOIRIE	-270,00	0 11		6288	270,00
			TOTAL	-70 210,00			TOTAL	70 210,00

INVESTISSEMENT								
	21	Bâtiments scolaires	21312-020 BAT BATDIV	-1 300,00	204	Subvention d'équipement versées - privé	20421-020 FIN MAIRIE	1 300,00
			TOTAL	-1 300,00			TOTAL	1 300,00

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédit à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, ou via l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, la responsable du service des Finances et le responsable du SGC d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse ainsi qu'au trésorier d'Avignon.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 05 novembre 2024

Le Maire


Grégoire SOUQUE

